



Hébergé avec enfants et participation au frais

Par **Free2be**, le **05/02/2022** à **13:18**

Bonjour, je suis actuellement hébergé avec 2 enfants en bas âge. Il s'avère que la personne me demande une participation au frais a hauteur de 500euros par mois sans pouvoir réellement le justifier mais je n'ai pas d'autre choix que de payer car elle me met la pression la dessus. Elle nous prête 2 chambres dans sont petit manoir et nous avons le droit d'utiliser le salon et la cuisine faisant partie de l'étage mais qui sont des espaces communs et doivent être celon sa demande neutre donc sans aucune de nos affaires ou jouets. Je me suis retrouvé en difficulté a la suite de problème personnel au départ elle m'a dit nous accueillir pour 200 ou 300 euros par mois et sans limite de durée en attendant que je puisse avoir un hlm. Sauf que 1 mois plus tard elle annonce que ce sera 500euros et que nous devons partir au grand maximum le 15juin car sa famille vient passer des vacances dans son manoir. Mes questions sont

A t'elle vraiment le droit de me demander 500 euros de participation au frais sans justifier de quoi que ce soit ?

Peut elle mettre mes enfants et moi dehors sans que je ne puisse rien y faire ?

Elle m'a fait un contrat d'hébergement demandé par mon assistante social ou c'est notifié qu'elle peut cesser de nous hébergé avec un préavis de 3 mois. Quelque jour plus tard elle m'a remis un courrier signée en m'annonce que je devais partir maximum le 15 juin.

Il faut savoir que le logement ce situe en montagne et est très mal isolé, il y a deux poêle a bois pour chauffer les espaces communs. J'ai également deux chauffage a bain d'huiles que des connaissances m' ont prêté car mes enfants avaient froid mais la personne qui m'héberge m'autorise a les allumé que la nuit (après de longues négociations en lui expliquant que mes enfants avais froid la nuit)

Je vous remercie de l'attention apporté a ma question. J'espère que vous pourrez m'éclairer un peu.

Je vous souhaite une bonne journée

Par **youris**, le **05/02/2022** à **14:22**

bonjour,

il me semble normal que votre hébergeur vous demande de participer aux frais puisque vous consommez de l'eau, de l'électricité, du chauffage...etc...

que dit votre assistante sociale sur les demandes de votre hébergeur ?

votre hébergeur vous laisse un délai raisonnable de 5 mois pour trouver un autre logement.

salutations

Par **Free2be**, le **05/02/2022** à **14:30**

Je trouve aussi cela normal de participer au frais mais ça ne peut pas être aussi élevé mon assistante social pense aussi que les frais demandés sont bien plus élevés que la consommation réelle.

Après le problème n'est pas là. Ce dont j'ai vraiment peur c'est de me retrouver a la rue avec mes enfants car la personne qui m'héberge m'avait dit oralement que je pouvais venir en attendant un hlm. J'étais dans une situation d'urgence, j'ai du quitter mon logement pour protéger mes enfants et moi même. Je n'ai malheureusement pas les moyens de louer un logement, ni d'autre solution d'hébergement.

Peut elle vraiment me mettre a la rue si je n'ai pas eu de hlm d'ici le 15juin ?

Par **youris**, le **05/02/2022** à **14:36**

un engagement oral n'a aucune valeur surtout dans l'attente d'un logement social qui peut demander plusieurs années.

votre assitante sociale doit pouvoir vous aider à trouver un logement social.

le délai de 5 mois accordé par votre hébergeur est raisonnable, par contre il ne pourra pas vous expulser contre votre gré, car il faut une décision de justice.

Par **Free2be**, le **05/02/2022** à **19:55**

Je suis en demande de logement social d'urgence et dans la zone ou je demande l'assistante social m'a parler de 3 a 6 mois d'attente. Je vous remercie de votre réponse cela peut donc me permettre d'attendre plus paisiblement.